



# CS TMA

Certificat de spécialisation tracteurs et machines agricoles  
Utilisation et maintenance  
- Apprentissage -



12 mois pouvant varier  
selon positionnement



Novembre 2021  
à juin 2022



St Yrieix la  
Perche



Niveau 3

## PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- devenir conducteur de machines agricoles

## OBJECTIFS VISÉS

### Maîtriser l'ensemble des capacités visées par le diplôme :

- Réaliser les travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité
- Assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité
- Participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés

## CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire du diplôme peut exercer son activité dans :

- des entreprises de production agricole : exploitations agricoles à titre individuel (chef d'exploitation ou salarié), groupements d'employeurs
- ou des entreprises de services à la production : ETARF (Entreprise des Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers), CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole en commun)

- une formation de terrain exclusivement axée sur les champs professionnels

- la présence sur le site d'un hall agroéquipement récent équipé avec des matériels de pointe (banc moteur, banc hydraulique...)

Les +

Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Centre Départemental de Formation  
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne

Site de Saint Yrieix la Perche

La Faye

87500 Saint Yrieix la Perche

05 55 08 37 88

[cfa.haute-vienne@educagri.fr](mailto:cfa.haute-vienne@educagri.fr)



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté  
Égalité  
Fraternité



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine

## Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 16 et 29\* ans,

\* pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

## Pré-requis

- Etre titulaire, au minimum, d'un niveau 3 (CAP, BEP)
- Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise de production ou de service d'une durée permettant la complétude de la formation

## Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation

## Délais d'accès

- Formation accessible en entrée permanente
- Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation

## Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e)

## Modalités d'adaptation du parcours

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon résultats de positionnement
- Prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap (coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »)
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale

## Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre
- Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques)

## Contenus principaux de la formation

Le CS TMA est organisé en 3 Unités Capitalisables (UC) professionnelles abordant :

- la réalisation des travaux agricoles mécanisés,
- l'entretien et la maintenance des agroéquipements,
- le suivi et la gestion de l'atelier de travaux agricoles.

Chaque semaine de formation correspond à une thématique décomposée de la façon suivante :

- apport de connaissances scientifiques et techniques,
- interventions professionnelles,
- chantiers de mise en pratique,
- visite pédagogique.

## Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 12 mois, alternance entre l'entreprise agricole (38 semaines dont 5 de congés payés) et le centre de formation (14 semaines soit 490h)

## Modes de validation

Formation certifiante de niveau 3

## Dispositif d'évaluation

Les Unités Capitalisables sont évaluées au travers de deux épreuves orales et pratiques et d'une épreuve écrite.

Le CS TMA est délivré dès la validation des 3 Unités Capitalisables.

## Blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme (RNCP2303BC01 à RNCP2303BC03)

## Poursuite de formation

Possibilité d'accéder à un autre diplôme de niveau 3 (Certificat de Spécialisation).

## Rémunération

Il existe un salaire minimum légal brut (% du Smic) au 1er janvier 2021 :

Rémunération de la 1 <sup>ère</sup> année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
419,74 €	668,47 €	823,93 €	1554,58 €

La rémunération peut être majorée de 15 points si l'apprenti(e) remplit les conditions suivantes :

- le dernier diplôme obtenu est un diplôme de niveau 3
- le dernier diplôme obtenu est du même domaine de qualification
- le contrat est d'une durée d'un an ou moins

## Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend

## Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen (2019-2020-2021) : 89%
- Taux moyen d'insertion professionnelle à 6 mois (2019-2020) : 90 %
- Taux de satisfaction des apprentis : donnée non disponible

## Contacts

### Centre de formation des apprentis agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site de Saint Yrieix la Perche  
La Faye  
87500 Saint Yrieix la Perche  
05 55 08 37 88  
cfa.haute-vienne@educagri.fr

#### • Développeur de l'apprentissage :

Damien AUDONNET - Tél : 07.85.24.02.26 - Mail : damien.audonnet@educagri.fr

#### • Coordonnateur de la formation CS Tracteurs et Machines Agricoles par apprentissage :

Gaëtan ROUSSEAU - Tél 05 55 08 37 88 - Mail : gaetan.rousseau@educagri.fr

#### • Référente handicap :

Charlène ALLONCLE - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : charlene.leroy@educagri.fr